RCS : LILLE METROPOLE
Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01852
Numéro SIREN : 753 670 306
Nom ou dénomination : COOPTALIS

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2022 sous le numéro de dépôt 4442

DocuSign Envelope ID: 23D55183-9E3F-41FF-97AF-E17DD68DD029

COOPTALIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 52 901 euros
Siège Social : 992 bis, avenue de la République, 59700 MARCQ EN BAROEUL
753 670 306 R.C.S LILLE METROPOLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14 JANVIER 2022

Le 14 janvier 2022 à 14 heures, les associés de la société COOPTALIS, société par actions simplifiée au capital de 52 901 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, tenue en visioconférence, sur convocation du Président.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Olivier DESURMONT, Président associé de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée Générale entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Selon la feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, les associés présents ou représentés en vertu des pouvoirs annexés à la feuille de présence possèdent ……52 901…. actions sur les 52 901 actions composant le capital social. L'Assemblée Générale est donc régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer.

Le Commissaire aux comptes, la société AX-AUDIT représentée par **Monsieur Laurent BAZIN** régulièrement convoqué, ……présent…… à l'Assemblée.

Le Commissaire aux comptes, la société GRANT THORNTON représentée par **Monsieur Didier HAZEBROUCK**, régulièrement convoqué, ……absent……à l'Assemblée.

Le Président précise que le Comité Social et Economique a été informé de la présente assemblée.

Le Président rappelle que selon :

L'article 19.4 des statuts : « les décisions collectives qualifiées d'extraordinaires ne sont valablement prises, sur première consultation, que si les associés présents ou représentés possèdent au moins le tiers des actions ayant le droit de vote».

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux associés dans les conditions prévues par la loi et les statuts ;
- La copie et l'avis de réception de la lettre de convocation des Commissaires aux comptes ;
- Les statuts de la Société ;
- La feuille de présence ;
- Le projet des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
- Le rapport de la Présidence ;

Le Président déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au Siège Social, depuis la convocation de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations. Puis, le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DocuSign Envelope ID: 23D55183-9E3F-41FF-97AF-E17DD68DD029

ORDRE DU JOUR

- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de Commerce
- Pouvoirs pour formalités

Le Président rappelle que dans le cadre des décisions à prendre :

- En cas d'acceptation de la proposition de dissolution, il y aura lieu de nommer un liquidateur, d'arrêter ses pouvoirs, et de fixer le siège de liquidation.

- En cas de rejet de la proposition de dissolution, la société sera tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Puis plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du Président, l'assemblée générale extraordinaire délibérant par application de l'article L 225-248 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 22 septembre 2021, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide la dissolution de la Société à compter de ce jour.

Voix pour : 0
Voix contre : 9
Abstention : 0

Cette résolution est ……rejetée**……**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstention : 0

Cette résolution est ……acceptée**……**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

DocuSign Envelope ID: 23D55183-9E3F-41FF-97AF-E17DD68DD029

Voix pour : 9
Voix contre : 0
Abstention : 0

Cette résolution est ……acceptée……

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture et conformément aux statuts, par le Président de séance et un associé, une feuille de présence ayant été signée par les votants.

	Amaury Leleu
Olivier DESURMONT	……
Président de séance	Associé

DocuSigned by:
Olivier Desurmont
D4ED33D4ABC14AC...

DocuSigned by:
Amaury Leleu
3061C089234E45F...